



Déclaration préalable à la CAPD du 13 mars 2018

Madame l'Inspectrice d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,
Tout d'abord nous débiterons en remerciant vos services pour le travail accompli en amont cette CAPD.
Puisque nous en sommes aux remerciements, nous tenons à vous remercier d'avoir accédé à notre demande faite par nos deux courriers et ainsi de nous permettre de siéger en tant d'expert à la CAPD classe exceptionnelle, juste après cette CAPD.

Pour la classe exceptionnelle, le SE-Unsa regrette le poids prépondérant de l'appréciation donnée sur l'ensemble de la carrière par rapport aux points d'ancienneté dans la plage d'appel.

Le SE-Unsa agira, d'une part, pour que les critères d'appréciation de la valeur professionnelle soient objectivés et justifiés et d'autre part, pour que l'appréciation finale soit réétudiée chaque année.

L'an dernier et l'an d'avant, à peu près à la même époque, nous vous alertions sur les difficultés rencontrées par nos collègues dans l'exercice de leur métier. Depuis, nous réitérons ces alertes lors de différentes instances en faisant une focale sur les directeurs, les enseignants référents, les conseillers pédagogiques, les personnes affectées sur des postes de TRS ou Décharges de direction mais ce constat vaut pour nos collègues dans leur ensemble et notamment les psychologues scolaires.

A propos des directeurs, le nombre de 9 demandes d'inscriptions sur liste d'aptitude nous interroge. Pour rappel il y en a eu 19 l'année précédente.

Les remontées ou témoignages que nous avons font que nous ne pouvons que vous dire que c'est toujours extrêmement difficile pour certains de nos collègues. L'unique constat des arrêts de travail n'est pas suffisant puisque certains, alors qu'ils le devraient pour se préserver, ne s'arrêtent pourtant pas.

Vous me direz, ils le feront encore moins avec le retour du jour de carence, un véritable scandale ne serait-ce que pour le message implicite que cela porte, sans oublier que cette mesure est infondée par rapport aux chiffres d'absentéisme dans la fonction publique d'état et la non prise en compte des difficultés de notre métier et de sa spécificité (contact avec les jeunes enfants, gros pourvoyeurs de maladies infectieuses..., problèmes de voix).

Le nombre de demandes de disponibilité corrobore notre constat, certains collègues n'en peuvent plus et souhaitent au mieux souffler, voire changer de métier. C'est pourquoi il est essentiel que cette possibilité de souffler leur soit donnée, même si c'est à leur détriment au niveau financier lorsqu'ils se mettent en disponibilité. Certaines demandes sont classées en convenance personnelle mais derrière il y a des difficultés de santé, nous y reviendrons... Pour celles de droit, cela nous rappelle que la mobilité géographique n'est vraiment pas simple dans notre métier et que nos collègues paient cette difficulté.

Au niveau national, seuls 4043 des 17 071 participants aux permutations interdépartementales obtiennent un de leurs vœux, soit 23,70 % de satisfaction après rectification des erreurs de barème. Suite à ces erreurs, le SE-Unsa était intervenu auprès du ministère afin que :

- les collègues ayant bénéficié de l'erreur ne perdent pas l'obtention de leur mutation ;
- les collègues lésés par ces erreurs obtiennent la mutation qu'ils auraient du avoir.

Pour le SE-Unsa, ces revendications permettaient de ne pas léser des collègues en créant des désillusions, tout en donnant satisfaction aux collègues dont le barème permettait d'être satisfaits.

Au final, le ministère a décidé de refaire tourner le logiciel et de le valider, ce qui était demandé par d'autres organisations syndicales.

Le SE-Unsa demande que les 77 collègues à qui il a été annoncé une affectation soient prioritaires pour la phase des ineats - exeats qui s'ouvre. Il en va d'une gestion humaine des ressources, au bout d'une semaine insoutenable pour ces personnels.

Ces résultats laissent trop de collègues dans l'impasse, certains d'entre eux, trop nombreux, se retrouvent dans des situations urgentes.

Pour le SE-Unsa, il n'est pas acceptable que les calibrages d'entrée fixés par les DASEN soient marqués par tant de retenue. Nous espérons qu'une autre réelle chance leur sera accordée lors des ineat – exeat et que les décisions prises par la rectrice iront dans ce sens. D'autant qu'au sein de notre académie, il est de plus en plus difficile de rejoindre certains départements voisins. Nous vous remercions du regard humain porté aux personnes ayant une RQTH dans notre département et de la confiance faite aux avis des représentants du personnel lors du GT de vérification des barèmes.

Pour les congés de formation, nous ne pouvons que constater qu'il y a moins de demandes cette année, certainement parce que nos collègues n'en font plus sachant que la dotation est trop faible pour et que les critères retenus par l'administration les années passées leur laissent peu d'espoir ...

En ce qui concerne le Mouvement 2018, le fait de ne toujours pas autoriser une seconde saisie de vœux reste toujours incompréhensible à nos yeux et à ceux de nos collègues. Outre le fait de simplifier la tâche de vos personnels administratifs, que nous n'oublions pas dans les catégories de personnel qui ont des conditions de travail difficiles, cela permettrait de rendre lisibles et donc mieux acceptées les nominations faites lors de la seconde phase de mouvement.

La note de service sur la mobilité géographique dans le 1er degré comporte des recommandations visant à encadrer le profilage des postes. Il s'agit là de prendre en compte une demande du SE-Unsa, au vu des listes de postes à profil dans les mouvements départementaux qui s'allongent tous les ans.

Ces préconisations rappellent bien que l'affectation sur l'ensemble des postes doit se réaliser au barème et que les affectations sur profil doivent être limitées et justifiées. Nous tenions à le rappeler lors de cette instance départementale et avant les opérations de mouvement.

Nous terminerons en abordant l'avenir de la fonction publique et des services publics, certains souhaitent même les remettre fondamentalement en cause. Le gouvernement a commencé à faire des annonces et l'UNSA est dans l'attente de ses propositions concrètes.

Nous terminerons en indiquant que pour l'UNSA Fonction Publique et donc le SE-UNSA, le service public n'est pas une charge mais une chance. Les services publics sont porteurs de l'intérêt général, vecteurs de solidarité et de cohésion sociale.